

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Marie-Eve BERNI, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Fabrice CHAFFARDON, Julien BRUNET (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Jacques RATEL, Marc SECO (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR)

La séance débute à 19H41.

1. **Actualités**

Le Conseil municipal fait le point sur la vis cassée de la chaudière-bois de l'école, la fermeture d'une classe et du périscolaire pour cause de covid et la mise en place du service minimum par la mairie en cas de grève des enseignantes.

2. **Approbation du PV du Conseil du 20 décembre 2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité après correction de termes non adéquats.

3. **Contrat de relance: aide financière à la production de logements**

Le Conseil vote à l'unanimité l'objectif de production sur la commune de 11 logements entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 par tous promoteurs ou particuliers. L'aide de l'Etat est conditionnée par les critères suivants :

- Logement autorisé sur une opération de deux logements au moins
- Densité de l'opération supérieure ou égale à 0.8 (surface de plancher des logements / Surface de terrain déclaré au P.C)

La commune peut prétendre à recevoir 1500 € par logement éligible au dispositif.

4. **Modification des aides pour la rénovation énergétique**

Le Conseil adhère au nouveau dispositif du guichet unique piloté par le Département et vote à l'unanimité les aides suivantes :

Type de travaux soutenu	Montant de l'aide	Modalités
Murs par l'extérieur	300 €/an	Quel que soit le nombre de travaux entrepris
Toiture terrasse		
Toiture sous rampants		
Combles perdus		
Plancher bas		
Parois vitrées		
Chaudière automatique au bois	200 €/an	Quel que soit le nombre d'appareils installés
Appareil indépendant au bois en remplacement d'un ancien* appareil (*avant 2002)		

L'aide est conditionnée à plusieurs critères notamment des critères de ressources et plafonnée à 500 € par an.

Informations sur le site du département de la Savoie, rubrique accompagnement à la rénovation énergétique.

5. Subvention à la Coopérative scolaire pour la classe découverte

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention pour la participation des enfants de l'école à la classe découverte à Meyras en Ardèche sur le thème du cirque. 45 enfants du CE1 au CM2 sont concernés pour un total d'environ 1000 €. L'aide sera répartie en fonction du quotient familial des familles. Elle s'échelonne de 4.30 € à 16.90 € par jour et par enfant.

6. Ouverture de crédits 2022

Le Conseil vote à l'unanimité les crédits suivants pour permettre de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget début avril :

Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
2031	41	Aménagement Chef-lieu	Etudes opérationnelles : phase 3 : lots 1 + 2 + espaces publics	9 360 €
2183	42	Mairie	2 écrans + 1 ordinateur portable	1 980 €
			Total	11 340 €

7. Débat sur le règlement Local de Publicité Intercommunal

Suite à une présentation du projet de règlement Local de Publicité Intercommunal de Grand Chambéry sur le diagnostic et les orientations générales, le conseil prend acte qu'un débat sur les orientations générales s'est tenu. Il a notamment soulevé la problématique des moyens mis en œuvre pour faire respecter le règlement.

8. Questions diverses

➤ L'avant-projet définitif a fixé le montant prévisionnel des travaux d'extension de l'école à 771 500 € HT. Sur cette base, les honoraires du maître d'œuvre évoluent à la hausse et sont fixés définitivement à 71 749.50 € HT avec un pourcentage de rémunération de 9.30%.

➤ Des composteurs individuels seront mis à la disposition des montagnolais qui en feront la demande. Une information sera publiée sur le Montagn'infos prochainement.

Fin de la séance à 21H15

Fait à Montagnole,
Le 16 février 2022

Le Maire

 Jean-Maurice VENTURINI